

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 26 JUILLET 2024

OBJET / GAIA : CAPB : convention de partenariat pour le développement du service langue basque municipal.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 19 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 24
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Vincent Goytino, adjoint ; Mme Corinne Othatcegy, M. Sébastien Carre, M. Jean-François Lacosta, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

Procuration : M. Vincent Goytino à M. Jean-Jacques Lassus ; Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze ; M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etxeleku ; M. Jean-Paul Alaman à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire expose à l'assemblée que le 23 juin 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) adoptait son projet de politique linguistique communautaire en faveur de la langue basque dans lequel elle fixait comme objectif de structurer une offre bilingue dans les services à la population communaux et intercommunaux et de développer une stratégie de sensibilisation permanente pour renforcer l'adhésion et l'attachement de la population à la langue basque.

A cette fin, la CAPB travaille à l'intégration progressive de la langue basque dans ses politiques communautaires et propose un accompagnement aux communes souhaitant développer une politique linguistique municipale.

Le 14 décembre 2019, la CAPB a ainsi délibéré sur l'harmonisation des dispositifs d'accompagnement des communes. Dans ce cadre elle propose une aide à l'amorçage et au développement de services langue basque municipaux en intervenant de manière dégressive sur 3 ans dans la limite de 15 000 € la première année, 10 000 € la deuxième année et 5 000 € la troisième année.

La commune de Cambo-les-Bains a créé, depuis le 1^{er} janvier 2023, un service langue basque municipal qui lui permet d'élaborer et de mettre en place une politique linguistique à l'échelle de la commune. Elle a pour cela recruté deux agents, qui y consacrent la moitié de leur temps de travail chacun. Ces deux 0,5 ETP constituent ainsi un temps plein consacré au développement de la politique linguistique langue basque.

La convention ci-annexée a pour objet la définition des contenus et des modalités de mise en œuvre du partenariat entre la CAPB et la commune de Cambo-les-Bains pour le développement du service municipal de langue basque. Elle sera signée pour une durée de 3 ans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Un comité de pilotage sera mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre de cette convention qui se réunira deux fois par an.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la CAPB pour le développement du service langue basque municipal ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Jean-Paul EYHERACHAR
Saioko idazkaria



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza